



PROCHE ET MOYEN-ORIENT

## Blocage de l'aide humanitaire à Gaza : ouverture d'une enquête en France pour complicité de génocide

Après la plainte de l'Union juive française pour la paix et d'une victime contre des figures d'Israël is forever et Tzav 9, le Parquet national antiterroriste a ouvert une information judiciaire pour complicité de génocide, incitation au génocide et complicité de crimes contre l'humanité.

Agence France-Presse - 6 juin 2025 à 12h42

Le Parquet national antiterroriste a ouvert une information judiciaire pour complicité de génocide, incitation au génocide et complicité de crimes contre l'humanité contre des Franco-Israéliens soupçonnés d'avoir participé à des actions de blocage de l'aide humanitaire à Gaza entre janvier et mai 2024, a-t-on appris vendredi de source proche du dossier.



Des militants israéliens d'Israël is forever chargent sur un camion une maison mobile portant le slogan « Notre Gaza pour toujours » en hébreu, à Sderot, près de la frontière avec Gaza, le 26 décembre 2024. © Photo Menahem Kahana / AFP

L'ouverture de cette enquête fait suite à une plainte déposée en novembre 2024 par l'Union juive française pour la paix (UJFP) et par une victime franco-palestinienne qui dénonçait « l'organisation, la participation et l'appel à participer à des actions concrètes de blocage de l'aide humanitaire à destination du territoire occupé de Gaza, notamment en empêchant physiquement le passage des camions aux postes-frontières contrôlés par l'armée israélienne ».

« Nous sommes très satisfaites de cette décision parfaitement cohérente avec la démonstration factuelle et juridique et les preuves objectives apportées par les parties civiles, et attendons de voir si la suite de l'instruction sera tout aussi cohérente », ont réagi les avocates des plaignants, M<sup>es</sup> Damia Taharraoui et Marion Lafouge auprès de l'AFP.

« La période de prévention », c'est-à-dire la période à laquelle se sont déroulés les faits visés par l'enquête, « remonte à janvier 2024, à un moment où personne ne voulait entendre parler de génocide », ont-elles souligné.

Leur plainte avec constitution de partie civile pour complicité de génocide et incitation à la commission d'un génocide vise des figures d'Israël is forever et Tzav 9, des associations pro-Israël, présentées comme ayant la nationalité française.

Selon une source proche du dossier, le réquisitoire introductif du Parquet national antiterroriste date du 21 mai et vise des faits qui se seraient déroulés aux postes-frontières de Nitzana et de Kerem Shalom.

Agence France-Presse